

Maître d'ouvrage



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – 73000 CHAMBERY

Nature des ouvrages

Gestion des risques naturels

**PROJET D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE :
RESTAURATION ET SECURISATION DU COURS D'EAU
DU NANT PETCHI
SUR LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN-LEYSSE**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
SAINT-ALBAN-LEYSSE**

Désignation de la pièce

MOTIFS ET CONSIDERATIONS JUSTIFIANT LE CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE

c			
b			
a	09/2021	Version initiale	SAS RZ
Indice	Date	Mise à jour	Référents

PROPOS LIMINAIRES

Le projet de restauration et sécurisation du cours d'eau du Nant Petchi, sur le territoire de la Commune de SAINT-ALBAN-LEYSSE par la Communauté d'Agglomération GRAND CHAMBERY ayant fait l'objet d'une enquête publique (du 6 juillet 2021 au 10 août 2021 inclus) au titre des articles L 122-1, L 123-1 et suivants et L 126-1 du Code de l'environnement, il est demandé à M. le Préfet, en application des dispositions de l'article L 122-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique et de l'article L 126-1 du Code de l'environnement, de bien vouloir annexer à son arrêté déclaratif d'utilité publique le présent document, qui expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de ce projet.

1°) OBJET DE L'OPERATION

Ainsi qu'il est développé dans le dossier soumis à l'enquête publique et notamment dans la notice explicative et l'étude d'impact, le projet a pour objet de réaliser les aménagements de restauration et sécurisation du cours d'eau du Nant Petchi.

Le cours d'eau est réaménagé et sécurisé entre la route de La Bémaz et l'extrême sud de la plaine agricole des contours. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de son recalibrage en vue du passage de la crue centennale. En effet, le Nant Petchi peut être sujet à des pointes de crue (débit de la crue centennale de référence estimé à 15 m³/seconde) qui peuvent être à l'origine de débordements, particulièrement le long d'un tronçon endigué où le débit capable est particulièrement réduit, localement à moins de 2 m³/seconde. Cette configuration présente, outre le débordement, un risque important de rupture des digues, cela plus particulièrement du côté de la rive gauche.

L'ensemble de ces travaux et des acquisitions nécessaires a été évalué à 2 104 029 euros TTC.

2°) UTILITE PUBLIQUE DU PROJET

Les motifs et considérations qui ont amené la Communauté d'Agglomération de GRAND CHAMBERY à mettre en œuvre ces travaux résultent de l'intérêt général que présente indéniablement cette opération, dont on peut dire qu'elle apparaît aujourd'hui comme une réelle nécessité afin de sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondation. Force est de constater que les événements météorologiques majeurs de ces dernières années montrent l'accélération des phénomènes violents et l'urgence de sécuriser les secteurs identifiés à risque.

Ce projet répond aux orientations du Schéma Directeur de Protection contre les Crues sur le bassin Chambérien :

- Augmentation de la capacité du lit mineur ;
- Création d'un nouveau lit court-circuitant le tronçon perché du nant à l'aval du pont des Carnières (RD9) ;
- Traversée d'une parcelle via un dalot couvert.
- Sécurisation des biens et des personnes

En cas de crue, les dommages causés nécessiteraient une enveloppe financière lourde pour reconstruire. Il est donc stratégique d'anticiper ces phénomènes majeurs et ainsi éviter d'en subir les conséquences matérielles et financières.

Le projet répond également aux objectifs du Plan de Prévention des Risques d'Inondations qui classe une grande partie des terrains de part et d'autre du Nant Petchi en zone inconstructible ou en zone soumis à des prescriptions.

Enfin, il y a lieu de faire observer que l'utilité publique de l'opération transparaît dans les termes d'appréciation figurant dans le rapport et les conclusions favorables de Monsieur le Commissaire-enquêteur, en date du